

N° 5145<sup>5</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

## PROJET DE LOI

sur l'administration du patrimoine du régime général de pension

\* \* \*

DEPECHE DU MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE  
AU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

(19.11.2003)

Monsieur le Ministre,

En date du 2 mai 2003 j'ai soumis l'avant-projet de loi sur l'administration du patrimoine du régime général de pension à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement. Il était accompagné d'une fiche d'évaluation d'impact indiquant l'engagement de personnel supplémentaire. Le coût financier n'a cependant pas été mentionné.

En complément à cette communication, je voudrais vous faire savoir que le projet de loi en question prévoit l'engagement d'un fonctionnaire de la carrière supérieure avec effet à la date de la publication de la loi. Pour l'exercice 2004 cet engagement comportera une dépense pour l'Etat de l'ordre de 65.600 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer le Conseil d'Etat et la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Ministre de la Santé et  
de la Sécurité sociale,*  
Carlo WAGNER

